



Prêt.e pour un nouveau défi ?

Le Conseil général de Belmont-sur-Yverdon recherche sa/son **Secrétaire !**

Votre mission :

- Organiser les convocations aux membres du Conseil et des commissions
- Rédiger les procès-verbaux des séances du Conseil
- Gérer la boîte e-mail du Secrétariat du Conseil
- Tenir les registres, archives et autres documents en lien avec le Conseil général
- Saisir les résultats de la commune lors des votations et élections

Le poste comporte du travail en soirée (2-3 fois par année) ainsi que quelques dimanches lors de votations ou d'élections (3-4 fois par année).

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de **M. Jens-Petter Sletta**, Président du Conseil général, qui se tient à votre disposition au 078 605 23 41 ou à l'adresse e-mail conseil432@belmont-sur-yverdon.ch.

Alors, si ce défi vous intéresse et que vous partagez nos valeurs, n'hésitez pas à faire parvenir votre dossier de candidature, accompagnés des documents usuels, par courriel à l'adresse e-mail conseil432@belmont-sur-yverdon.ch

Vide grenier

Le vide grenier du 27 avril dernier a été une magnifique édition. La météo était de la partie avec un joli soleil. Nous avons eu de nombreux visiteurs. Merci à tous ceux qui sont venus faire un petit tour, chiner, boire l'apéritif, manger.



Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné un peu de leur temps.

Jenifer Chuard



Sommaire :

- * Secrétaire du Conseil
- * Vide grenier
- * Société locale
- * Défibrillateur
- * Site internet
- * Brèves de la Municipalité
- * Anniversaire
- * Laurettes
- * Nouveaux habitants
- * Pompe à chaleur
- * Famille d'accueil
- * 1er août
- * CMS - ASPMAD

BAF (Belmont- animation - fête)



Nous avons le plaisir de vous informer de la création de l'association Belmont-animation-fête (BAF) dont le but est d'animer la commune de Belmont en organisant des manifestations et des fêtes dans un esprit de solidarité et de convivialité.

Elle peut aussi être amenée à soutenir les manifestations locales indépendantes qui auraient besoin d'un permis temporaire de vente de boissons alcoolisées.

C'est cette société qui va notamment organiser le 1er août.

Si vous avez envie d'apporter vos idées, donner un coup de main ou tout simplement rejoindre la société, n'hésitez pas à appeler Nathalie Delplace (078 9128853)

Défibrillateur

La commune s'est récemment équipée d'un défibrillateur automatique externe (DAE) public.

Installé à l'entrée de la Grande salle du Battoir, cet appareil d'urgence médicale peut être utilisé en cas d'arrêt cardiaque pour administrer des chocs électriques.

Parce qu'il est primordial d'adopter le plus rapidement possible et de manière correcte les gestes qui peuvent sauver, **la Municipalité invite chaleureusement la population belmontaise à participer à une initiation à cet appareil.**

Cette initiation a comme objectif de vous permettre de vous familiariser avec l'utilisation du défibrillateur et d'acquérir les compétences de base nécessaires à son utilisation en cas d'urgence.

Cette formation, donnée par un professionnel, s'adresse à quiconque souhaite savoir utiliser cet appareil. Il suffit d'habiter dans la commune de Belmont-sur-Yverdon. La formation est entièrement gratuite. Aucune formation préalable n'est requise.

Elle aura lieu à la Grande Salle du Battoir le **mardi 25 juin 2024 à 20:00.**

Une verrée sera offerte à la fin de la formation.



Nouveau site internet

www.belmont-sur-yverdon.ch



Grâce à une motivation hors norme et un travail de titan de notre Municipale en charge du projet, Madame Nathalie Delplace, vous pouvez découvrir dès à présent le nouveau site internet de la commune.

Entièrement remanié, le site est plus convivial. Il répond à bon nombre de vos interrogations. Plus réactif, il permet aussi de s'inscrire à une newsletter qui vous tiendra informés de chaque nouvelle publication.

N'hésitez pas à le consulter aussi souvent que nécessaire. Nous espérons qu'il vous plaira autant qu'à nous.

Mme Delplace aura le plaisir de vous le présenter lors du prochain conseil général.

La Municipalité et l'administration communale adressent leurs sincères félicitations à Nathalie et un immense merci pour la mise en place de ce nouveau site.

Brèves de la Municipalité

- * Prochain **conseil** le lundi 3 juin 2024, à 20h15 au battoir. Voir convocation au pilier public.
- * Prochaines **votations** cantonales et fédérales le 9 juin 2024. Voir convocation au pilier public
- * L'administration communale sera fermée du 11 juillet au 28 juillet 2024 pour cause de vacances.

ANNIVERSAIRE



Le 2 mars 2024,
Une délégation de la Municipalité s'est rendue chez la fille de Mme Elise Marie Grin, dite Elisabeth. Moment convivial et chaleureux autour d'une bonne fondue. Mme Grin avait eu l'honneur de fêter quelques jours auparavant ses 99 ans !

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux !

Subvention pour le remplacement de laurelles par des haies indigènes dans l'espace bâti

La laurelle, ou laurier-cerise, très utilisée dans les haies pour délimiter les propriétés, ne pourra plus être vendue dans le canton de Vaud, car trop envahissante et nuisible à la biodiversité locale. Cette interdiction est la conséquence de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 d'une nouvelle loi vaudoise exigeant la mise à jour régulière de la liste des plantes exotiques envahissantes.

Cette plante n'est pas intéressante pour la biodiversité parce qu'elle n'amène rien: les oiseaux ne les utilisent pas et elles prennent la place d'autres végétaux qui pourraient amener plus de biodiversité.



Une subvention est allouée par le Canton de Vaud aux communes et privés qui souhaitent remplacer les haies de laurelles par des arbustes indigènes pour améliorer la biodiversité dans l'espace bâti et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à **60 francs par mètre linéaire**. En cas d'intérêt veuillez-vous rendre sur le site du canton.

Accueil des nouveaux habitants



La Municipalité a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants arrivés en 2023 lors d'un apéritif dinatoire organisé le vendredi 12 avril au foyer de notre grande salle.

Une quinzaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation de la Commune. Elles ont eu l'occasion, si ce n'était pas encore fait, de faire connaissance avec les autorités locales.



Mme Magda Eggimann, pasteur de notre paroisse s'est également adressée à l'assemblée.

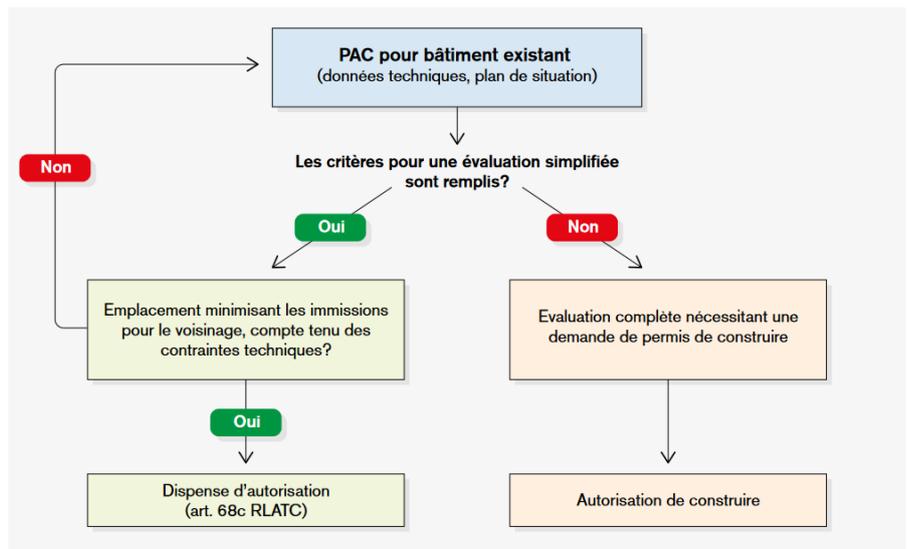
Pompes à chaleur

Procédure simplifiée

La révision des règlements pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air ou air/eau, suspendue à la suite d'un recours, a été validée par la Cour constitutionnelle dans son arrêt du 12.1.24.

Désormais, dans la majorité des cas, installer un tel système de chauffage n'est plus soumis à une demande de permis de construire.

Le formulaire d'annonce du Canton doit être adressé à la commune accompagné du dossier technique et d'un plan de situation.



4.1 Evaluation simplifiée du respect des exigences légales

Si la PAC est particulièrement peu bruyante compte tenu de sa puissance de chauffe, et si elle est placée à distance suffisante du voisin le plus exposé, le respect de l'état de la technique et des valeurs limites d'exposition au bruit peut être garanti.

Le Canton cherche 50 familles d'accueil



Pour répondre à l'augmentation des enfants ayant besoin de protection, le Canton a lancé une campagne de recrutement des familles d'accueil.

Les enfants en bas âge notamment ont besoin d'un lieu de vie stable et sécurisant.

Être accueilli dans une famille peut être plus adapté que dans un foyer, surtout pour des placements à long terme.



Plus que jamais, nous avons besoin de vous pour protéger son avenir. Contactez-nous. devenir-famille-accueil.ch 0800 888 111

La DGEJ est en recherche constante de nouvelles familles. Et la DGEJ a besoin de davantage de personnes seul·e·s ou en couple. C'est peut-être dans votre commune que se trouvent les futures familles d'accueil ?

Le site intercantonal www.devenir-famille-accueil.ch donne beaucoup d'informations.

Article du journal canton-communes de mars 2024

1er août 2024

Un tout ménage vous sera adressé à cette occasion courant juillet.



CMS DU NORD VAUDOIS - ASPMAD

Pour vous, chez vous, à tout âge
Aide et soins à domicile

058 450 30 30

SANTÉ ET SOINS
Soins d'hygiène et confort · Soins infirmiers généraux · Soins infirmiers spécialisés · Ergothérapie · Ergothérapie (main, pédiatrie) · Santé de la petite enfance · Santé en milieu scolaire · Conseils nutritionnels

SOUTIEN POUR LA VIE
Repas · Courses · Entretien du ménage · Biotélévigilance · Transports TMR · Moyens auxiliaires · Aide à la famille · Veilles et présences

SOUTIEN SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE
Soutien aux proches aidants · Conseils et accompagnement social · Centrale des solidarités

